Lorsque l'on aborde la question des défis sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs auxquels notre planète est confrontée, tout le monde s'accorde désormais sur le fait que ces défis sont étroitement liés et doivent être traités par le biais d'une approche intégrée.

L'environnement doit, au même titre que les facteurs sociaux et économiques, être pris en compte dans le but de parvenir à un développement réellement durable à l'échelle mondiale . C'est uniquement en intégrant ces trois dimensions qu'il sera possible de réaliser la transition nécessaire pour garantir le bien-être humain et le respect de l'environnement à long terme. Au niveau international, c'est cette année que le futur agenda en matière de développement sera mis en place. Sur cette lancée, le Comité des représentants permanents du PNUE a décidé de faire des Objectifs de développement durable et de l'Agenda de développement post-2015 les deux thèmes centraux du segment ministériel de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Les Objectifs de développement durable et de l'Agenda de développement post-2015

Le concept des Objectifs de développement durable (ODD) est né à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio +20, qui a eu lieu en 2012. L'objectif derrière le concept était de produire un ensemble d'objectifs universellement applicables qui équilibre les trois dimensions du développement durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique . À l'heure actuelle , les processus concernant l'Agenda de développement post-2015 et les Objectifs de développement durable se développent à toute allure en vue de 2015, date à laquelle les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arriveront à terme et seront supprimées. Cette date marquera le lancement d'un nouvel agenda universel en matière de développement durable, et ce pour les prochaines décennies à venir. De nombreux processus nationaux se nourrissent dans ce processus global: les gouvernements, les organisations internationales et la société civile participent activement.

Â L'Agenda de développement post-2015 s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre de la réalisation des OMD : huit objectifs établis après le Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000. Dans le même temps , il abordera les problèmes persistants et les nouveaux défis auxquels les humains et la planète doivent faire face. Les OMD ont souvent été critiqués parce qu'ils n'intégraient pas suffisamment la dimension environnementale dans les plans de développement, et parce qu'ils ne couvraient pas la questions des liens et interconnections entre les trois dimensions du développement durable. Au lieu de traiter les dimensions du développement séparément les ODD adopteront une approche qui intègrera les dimensions

sociales, économiques et environnementales dans un programme de développement véritablement durable .

Le Groupe de Travail intergouvernemental de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable a été chargé de préparer une proposition et d'élaborer un ensemble d'objectifs et d'indicateurs mesurables. Constitué de 30 membres, ce Groupe de Travail a été créée en janvier 2013 et devrait soumettre un rapport en septembre 2014. Ce rapport contiendra une proposition concernant les Objectifs de développement durable et l'Agenda de développement post-2015.

Les Etats membres et la société civile craignent que les Objectifs de développement durable et l'Agenda de développement post-2015 soient couvert un mandat « non financé». Par conséquent , un autre processus est en cours de développement : un groupe d'experts dirigé par les Etats membres explore différentes options et architectures de financement. Ce Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (ICESDF) devrait également présenter son rapport d'ici septembre, juste après le début des délibérations de la 69e Assemblée générale sur la finalisation de l'Agenda de développement post-2015. L'Agenda de développement post-2015 devra donc intégrer des moyens de mise en œuvre novateurs et transformateurs, dont : de nouveaux partenariats, des institutions capables de travailler de manière intégrée, des mécanismes de transfert de technologie et de renforcement des capacités, un accès à l'information facilité, et un mécanisme de suivi et d'évaluation.

Source: unep.org

Â